En bref

22/08/2009 à 20h10

- **Combien gagnent les trafiquants de cannabis ?** D'après l'*Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, un semi-grossiste de cannabis gagne entre 250.000 et 550.000 euro par an, tandis qu'un revendeur perçoit entre 35.000 et 77.000 euro. Les petits dealers de rue, les plus nombreux, touchent quant à eux 10.000 euro par an. Source
- **Carnac n'est pas épargnée par la «*nouvelle délinquance estivale qui se développe dans les stations balnéaires*»**. Dégradations, tapage, agressions, vandalisme : «*Carnac n'est plus familial comme elle l'était*», révèle un lieutenant de gendarmerie. «*Notre secteur était jusqu'à présent préservé mais on retrouve désormais ce phénomène de violences gratuites sur les biens et les personnes, commises par des bandes de 5 à 10 jeunes. On renforce nos patrouilles mais il n'y a pas de réponse judiciaire adaptée avec des gens qui sont de passage*», se résigne un haut gradé de la gendarmerie de Vannes. Le maire UMP, lui, se dit «*décidé à mettre un terme à cette augmentation de dégradations*» en préparant la mise en place d'un «*réseau de vidéosurveillance pour la période estivale*». Croit-t-il que les caméras dissuaderont les bandes ? Source
- **Fréjus : 1,5 kg de bijoux volés retrouvés dans un camp de nomades.** Colliers, bracelet et bagues en or, montres de luxe : les policiers de la Sûreté départementale venus interpeller trois personnes ont mis la main sur un joli butin dans un camp de gens du voyage. Source
- **Pyrénées-Atlantiques : un jeune homme de 19 ans tué à l'arme blanche lors des fêtes de Nay. Sources 1 – 2**
- **Montpellier. Porteur d'un bracelet électronique, le multirécidiviste continue à braquer.** Trois braqueurs

cagoulés raflent la caisse d'un bar-tabac sous la menace d'une arme, rouent de coups le tenancier et dépouillent les clients. Mais la fuite des malfrats est compromise par un embouteillage, ce qui permet aux hommes de la BAC de les "serrer" et de découvrir que l'un des braqueurs… est un multirécidiviste en liberté conditionnelle, porteur d'un bracelet électronique. L'intéressé aurait bénéficié d'une "*permission de sortie de son domicile jusqu'à 22 heures pour pouvoir participer à une formation en vue de sa réinsertion*". Source

- **Besançon** : un motard se fait délester de sa machine par deux malfrats. L'un des agresseurs est un réfugié politique africain de 31 ans en libération conditionnelle, déjà condamné à 13 ans de prison pour vol avec arme. Source